

Obligation Alimentaire

Liste des pièces à fournir pour la demande :

- -Fiches des salaires perçus durant les 3 derniers mois par l'obligé alimentaire et son conjoint
- Justificatifs des montants de pensions, retraites, rentes et allocations diverses
- -Deux derniers avis d'impositions ou de non-imposition et déclaration sur le revenu
- -Carte d'identité
- -Livret de famille
- -Dernière taxe foncière
- -Dernière taxe d'habitation
- -Dernière taxe professionnelle
- -Tableau d'amortissement des emprunts
- -Assurance relative à l'habitation principale
- -Revenus locatifs
- -Bourse d'études
- -Pour les locataires : quittance de loyer (moins de 3 mois)
- -Pour les personnes hébergées: certificat d'hébergement + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
- -Pour les enfants de plus de 16 ans: certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage
- -Enfants majeurs étudiants : joindre les justificatifs des charges les concernant
- -Décompte des prestations maladie ou AT perçues
- -Dernières attestation de paiement de la CAF
- -Derniers relevés de paiement des prestations Pôle Emploi

- -Autres: courrier explicatif d'une situation particulière

Dossier à remplir au

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Place de la Mairie

Tél.: 04 42 77 03 77

Mail : ccas@mairie-gignaclanerthe.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h00 à 16h00 (journée continue)

Mardi et Mercredi de 8h00 à 12h00

Jedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 12h30

